

# Avec davantage de ménages modestes, la région plus vulnérable face à l'inflation

## Communiqué de presse, sous embargo jusqu'au 6 septembre 2022

- En France, en juillet 2022, le taux d'inflation atteint, 6,1 % sur un an**, un niveau inédit depuis le milieu des années 80. La hausse des prix **s'explique principalement par l'envolée des tarifs de l'énergie** qui contribue à l'inflation pour 2,5 points en juillet 2022. L'augmentation des prix dans les services (contribution de 1,9 point), de l'alimentation (1,1 point) et des produits manufacturés (0,7 point) entretiennent également la dynamique de l'inflation.
- L'inflation touche différemment les ménages, selon leurs caractéristiques et la composition de leurs dépenses. Ainsi, les ménages jeunes sont moins affectés que les ménages âgés par la hausse des prix.** En France métropolitaine, pour un niveau moyen de 4,9 % en avril 2022, l'inflation s'échelonne de 3,9 % pour les moins de 30 ans à 5,7 % pour les 75 ans et plus. De même, en avril 2022, les ménages vivant en milieu rural subissent une inflation plus marquée que ceux des grandes villes (5,9 % contre 4,4 % en avril 2022) du fait de déplacements domicile-travail davantage effectués en voiture et d'habitations plus énergivores.
- Les ménages les moins aisés sont davantage touchés par l'inflation. Or, dans les Hauts-de-France en 2019, 27 % de la population, soit 1,6 million d'individus, est considérée comme modeste en 2019 (22 % en France métropolitaine).** Ces ménages consacrent une plus grande partie de leurs revenus à des dépenses de consommation. Ils sont surreprésentés dans le bassin minier, l'est du département du Nord, le nord de l'Aisne et la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers.
- Les actifs en emploi des Hauts-de-France utilisent davantage leur voiture pour travailler que ceux de France métropolitaine (89 % contre 80 %).** De plus, un actif sur deux de la région parcourt plus de 10,4 km pour aller travailler, soit la distance la plus élevée des régions de province. La hausse des prix des carburants concerne donc particulièrement les populations des zones éloignées des pôles urbains, où l'emploi est concentré. Ces populations sont surreprésentées dans l'Aisne et la Somme (respectivement 12 % et 11 % de la population contre 4,6 % en moyenne régionale).
- Outre le coût lié aux déplacements en voiture, l'augmentation des prix de l'énergie alourdit le budget des ménages lié au chauffage du logement. Dans la région, avant même cette hausse des prix, 19 % des ménages étaient déjà considérés en situation de vulnérabilité énergétique**, 4 points de plus qu'en France de province. Or, le prix du fioul a doublé en un an, et celui du gaz a augmenté de près de 50 %. **Dans la région, près de 50 % des logements utilisent le gaz de ville comme source principale de chauffage** (30 % en France de province), 60 % dans le nord et 49 % dans le Pas-de-Calais. Le fioul est moins utilisé dans la région (9 % des logements) qu'en France de Province (12 %) sauf dans les départements de l'Aisne et la Somme (17 %).

## L'inflation en France en 2022



L'inflation résulte en juillet 2022 de la hausse :



Les ménages âgés et ruraux sont plus touchés que les ménages jeunes et les ménages habitant les grandes villes



## Avec davantage de ménages modestes, la région plus vulnérable face à l'inflation

### Davantage de ménages modestes



**27 %** des ménages de la région sont considérés comme modestes en 2019

→ 1,6 million d'individus



### Des déplacements domicile-travail plus longs dans la région

Utilisation plus fréquente de la voiture pour les déplacements domicile-travail



**50 %** des actifs en emploi parcourent **plus de 10,4 km**

→ distance la plus élevée des régions de province

### Plus de logements chauffés au gaz et au fioul



**50 %** de logements chauffés au gaz  
30 % en France de province



**17 %** de logements chauffés au fioul dans l'Aisne et la Somme  
12 % en France de province

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 63 34 65 31 / 06 60 51 86 50  [communication-hdf@insee.fr](mailto:communication-hdf@insee.fr)